

# ETUDE DE CAS SUR LA BIODIVERSITE

**Société/Groupe :** Delarue SAS, SILMER

**Localisation :** Exploitation de Cayeux sur Mer, Baie de Somme (80), France

**Titre** Mesure de préservation du *Cambre maritima* pendant l'exploitation du cordon littoral au sud de la Baie de Somme

## Contexte

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, les entreprises Delarue SAS (filiale de SIBELCO France) et SILMER (filiale de GAGNERAUD) exploitent les cordons de galets du littoral de Cayeux-sur-Mer. Ce site localisé au sud de la Baie de Somme est protégé en raison de sa richesse écologique unique en France et pour son paysage remarquable. Il est déjà classé ZNIEFF de type 1 et de type 2, et sera prochainement classé zone de conservation NATURA 2000. De plus, le site est soumis à un Arrêté Ministériel de protection des biotopes. Plusieurs espèces remarquables y sont recensées dont le *Cambre maritima*.

La protection de cette plante vivace verte à gris est considérée comme prioritaire dans le livre rouge de la flore menacée. Cette plante de la famille des Brassicacées, se développe particulièrement sur les cordons stables de galets. La rareté de son habitat constitue un des motifs de sa protection en France.

L'exploitation du galet à Cayeux-sur-Mer fait partie du patrimoine historique de la baie. Des études d'impact ont montré que l'évolution des statuts de protection de ce cordon est compatible avec une exploitation sur une surface raisonnable. En 2007 dans le cadre d'une demande de renouvellement et d'extension du site, des aménagements ont été réalisés pour permettre la cohabitation entre cette biodiversité et les activités extractives.

## Solution

Les mesures prises par les exploitants ont été de deux types :

- Pour la protection du cordon littoral :

Les exploitants se sont engagés à recharger en galets la digue en amont de l'exploitation du cordon littoral, et ce en quantité égale à celle prélevée. Ces galets provenant de carrières terrestres sont non commercialisables du fait de leur oxydation en surface mais, lors de leur reprise et de leur transport par la houle vers le cordon exploité, ces galets sont polis et perdent toute trace d'oxydation ce qui leur confèrent la qualité recherchée.



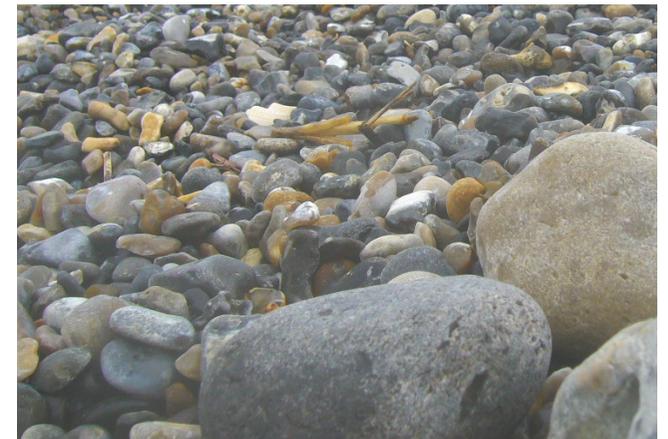
Cordon littoral de Cayeux sur Mer (zone prévue pour une future extension)



Localisation



*Cambre maritima*



# ETUDE DE CAS SUR LA BIODIVERSITE

---

- Pour la protection du *Cambre maritima* :

Les entreprises, en particulier SILMER, n'exploitent les galets que sur la partie vive du cordon où les choux ne peuvent pousser, limitant ainsi l'impact de l'exploitation sur l'évolution de cette population. Les installations (crible, chargeuse) sont installées sur la piste d'accès et sont retirées lors des arrêts de l'activité.

Un entretien régulier du cordon est effectué pour y récolter les laines de mer. Ce nettoyage diminue l'accumulation de débris de toutes sortes dans les dépressions.

---

## Résultat

L'exploitation n'a pas provoqué de diminution importante de cette espèce du fait des différentes mesures réalisées et la population de chou marin ne cesse d'augmenter sur la partie non exploitée du cordon littoral.

---

## Partenaires

- Le Syndicat Mixte de Baie de Somme chargé de la défense contre la mer, pour les opérations de suivi.
  - L'Etude d'Impact a été confiée à GEOARMOR, société d'expertise en écologie et environnement.
- 



Population de *Cambre maritima* sur la zone protégée